

COURRIER DE LA SAMBRE.

N° 235.

MERCREDI.

3 OCTOBRE 1832.

BOSNIE.

SERAJERO, 18 août. — Hier, le camp de notre visir, établi hors de la ville, a été levé. Le cinquième régiment régulier de Constantinople s'est mis en marche. On croit que le grand-seigneur l'appellera immédiatement à Constantinople. Il n'y a plus dans le camp que le second régiment régulier. Les Arnauts et les autres troupes irrégulières sont diminuées dans tout le pachalick, et y occupent les forteresses et les principales localités. (Gazette de Zara.)

ALBANIE.

PODGORITZA, 30 août. — Malgré les grands préparatifs faits par le grand-visir, aucune démonstration n'a encore été faite contre le Monténégro. Au contraire l'audace des Monténégrins croît de jour en jour. Hier ils ont traversé, au nombre de 200, le lac de Scutari, ont envahi le territoire turc, et y ont enlevé non-seulement beaucoup de bétail, mais ont aussi dévasté un vaste terrain planté de vignes. (Idem.)

AUTRICHE.

VIENNE, 21 septembre. — Aujourd'hui les naturalistes réunis ici ont ouvert par des discours solennels leurs séances dans le local de l'université. Le prince de Metternich et les membres du corps diplomatique étaient présents. Jusqu'au 26 il y aura séance chaque jour. Le comte Gourieff, ambassadeur de Russie à Rome, est arrivé ici hier. Le prince Gagarni, qui remplace le comte Gourieff à La Haye, est attendu ici demain. Le comte Pozzo di Borgo arrive ce soir même. Une voiture appartenant à la suite du comte vient de passer; il restera ici quelques jours, et ensuite il retournera à son poste à Paris. On dit qu'il vient ici pour s'entendre avec notre ministère sur les moyens qui pourraient être nécessaires pour assurer le repos en Europe. On assurait aujourd'hui que lord Durham avait quitté Saint-Petersbourg et qu'il se rendrait à Londres en passant par Vienne. On croit que lord Durham est amené ici par les événements extraordinaires dont l'Ouest est le théâtre, car les victoires qu'Ibrahim Pacha a remportées sur les Ottomans ont jeté le sultan dans une telle perplexité, que les puissances européennes ne peuvent plus se borner au simple rôle de spectatrices, et sont convaincues de la nécessité de s'entendre sur les moyens d'arrêter la guerre en Asie, et d'empêcher la ruine de l'empire ottoman. On disait aussi à la bourse que des désordres graves avaient éclaté à Naples, et que l'on avait découvert une conspiration dont le but était de proclamer la constitution de 1820. Heureusement le complot a été découvert. Toutefois les fonds ont un peu baissé. (Gazette d'Augsbourg.)

ITALIE.

NAPLES, 7 septembre. — M. C. Rothschild, après avoir fait à Rome ses arrangements au sujet du nouvel emprunt, est revenu ici. On expédie maintenant l'argent par le bateau à vapeur en douze heures à Civita-Vecchia, et de là en huit heures à Rome. Auparavant il fallait cinq jours pour ce voyage, et la route de terre n'était pas sans danger. Le cours de change est au désavantage des pays étrangers, parce qu'ils tirent du royaume de Naples beaucoup de grains, d'huile et de soie, et les importations ne sont pas assez considérables pour qu'il ne faille pas compenser les différences par des envois de numéraire.

— Le comte de Sainte-Aulaire est arrivé ici avec sa famille, et fait des excursions aux environs; il a voulu éviter la grande chaleur, mais il la retrouve ici; on attend avec impatience la première pluie qui abat ordinairement cette chaleur étouffante de la fin de l'été.

— On attend pour l'automne et l'hiver beaucoup d'étrangers, surtout des Anglais et des Français.

— Demain 8, on célèbre ici une grande fête, celle de la madone de la Grotte, qui sauva, en 1744, le roi Charles III des mains de ses ennemis. Il y aura près de 30,000 hommes rangés depuis le palais du roi jusqu'à la grotte du Pausilippe, où se rend ordinairement le roi en grand cortège.

— Le 26 août plusieurs archevêques et évêques ont prêté serment entre les mains du roi. Cette cérémonie avait lieu auparavant seulement en présence du ministre des affaires étrangères; aujourd'hui elle a pour témoin toute la cour.

ESPAGNE.

(Correspondance particulière.)

MADRID, 20 septembre. — Depuis trois jours nous sommes dans des alertes continuelles. Chaque jour la mort du roi d'Espagne est annoncée dans notre capitale. Les bulletins de notre gazette ne sont pas d'ailleurs très-rassurans.

Une partie de la division du général Sarsfield est arrivée depuis hier dans notre capitale et l'on attend pour ce soir plusieurs régimens venant de l'Arragon et de la Catalogne. On s'attend à de grands événements. M. de Rayneval se rend deux fois par jour à la résidence royale et il travaille tous les jours avec notre ministre des affaires étrangères, M. d'Alcudia. Rien ne transpire sur ces différentes entrevues.

La fermentation est grande, et bien que la tranquillité ne soit pas troublée, les carlistes n'en montrent pas moins une arrogance qu'il serait impossible de décrire.

Plusieurs arrestations de personnes marquantes ont eu lieu depuis trois jours. Leur crime n'est autre que celui d'avoir cru à la mort de Ferdinand, mort à laquelle le gouvernement lui-même croyait.

SUISSE.

ST.-GALL, 24 septembre. — On annonce qu'une partie des troupes autrichiennes stationnées sur notre frontière quitteront les cantonnemens qu'elles occupent, pour rentrer dans l'intérieur de l'empire. Leur départ aura lieu immédiatement après les manœuvres d'automne qui commencent au 1^{er} octobre. Le prince Auguste de Prusse est attendu dans le Vorarlberg pour cette époque.

BERNE, 25 septembre. — Un décret sur l'établissement d'une garde civique vient de paraître. En voici le commencement :

Le conseil exécutif de la république de Berne, considérant que le système militaire actuel ne répond pas à ce qu'exige le service qui a pour but le maintien de l'ordre légal et de la sûreté intérieure, qu'à des époques agitées ce service doit être l'objet de soins particuliers, qu'il serait surtout de la plus grande importance en cas où toutes les forces militaires fédérales seraient appelées sous les drapeaux pour la défense de la patrie; considérant que le moyen le plus propre à atteindre ce but serait d'établir une garde civique convenablement organisée; considérant qu'au conseil exécutif est confié, en vertu de l'art. 60 de la constitution, le soin et le devoir de prendre provisoirement les mesures nécessaires au maintien de la tranquillité et de la sûreté publique en attendant que le grand conseil puisse statuer sur cet objet, décrète :

ART. 1^{er}. Dans le but de veiller au maintien de la constitution, de la tranquillité intérieure, de l'ordre et de la sûreté, il sera établi dans toute l'étendue du territoire de la république de Berne une garde civique composée de volontaires.

2. Tous les volontaires s'obligent au service à faire, conformément au but indiqué, dans l'étendue de la lieutenance ou de la ville où ils sont domiciliés. Un corps d'élite, pris parmi les hommes les plus jeunes et les plus aptes au métier des armes, s'oblige en outre à faire ce service dans d'autres communes et districts du canton, et à leur prêter secours en cas de besoin. Cette dernière disposition ne concerne point l'élite de la garde civique de Berne, qui n'est tenue qu'au service à faire dans le district de Berne.

3. L'élite fait partie intégrante de la garde civique locale pour ce qui concerne le service de son arrondissement ou de sa lieutenance; elle reste comprise dans l'organisation de cette garde, jusqu'au moment où elle est appelée à se réunir et à former un corps distinct; à son licenciement, elle rentre de nouveau dans la garde civique locale, où elle reprend sa place ordinaire. Il faut en excepter l'élite de la ville de Berne, qui est soumise à des dispositions particulières.

FRANCE.

PARIS, 29 septembre.

Le général Baudrand doit être en ce moment à Paris, porteur d'une lettre autographe du Roi Léopold, en vertu de laquelle l'armée française pourra franchir la frontière belge dans certaines circonstances, que le général est chargé de faire connaître. Il paraîtrait que le cas où nos troupes devraient entrer en Belgique, serait celui où les Belges, attaquant ou attaqués, se trouveraient dans une position critique. (J. du Commerce.)

— Le *Messenger* annonce l'armement de la ville de Douai.

— Deux cents chevaux d'artillerie sont partis d'Avesnes le 26, se dirigeant sur Valenciennes.

— On écrit de Valenciennes, 26 septembre : L'ordre est arrivé à la direction de l'artillerie d'armer la place de Valenciennes. Vingt artilleurs de notre garde nationale ont été commandés pour ce service.

— Une ordonnance du 9 porte que les inspections de douanes organisées en bataillons formeront une légion dans chaque direction de douane. Les directeurs de douanes seront nommés colonels des légions formées avec les inspections qui dépendent de leur direction. Dans le cas où les légions de douanes seraient placées sous les ordres du ministère de la guerre, ces colonels seront à la disposition du lieutenant-général commandant la division militaire dont leur direction fera partie.

— L'école de Saint-Cyr a été réorganisée par une ordonnance du 20 septembre.

— M. de Forbin-Janson, évêque de Nancy, vient de faire aumône de 8 à 10,000 fr. en faveur des cholériques du département de la Meurthe.

— On lit dans la *Quotidienne* :

Le 23 de ce mois, M. le comte de Peyronnet a été saisi inopinément par des douleurs d'une extrême violence, qui ont paralysé en peu de minutes tous ses mouvemens. Elles étaient si atroces, qu'elles auraient pu l'emporter si, comme d'habitude, il avait été seul; mais, par un heureux hasard, M. Nibelle arrivait auprès de lui à l'instant. Le surlendemain, M. le comte de Peyronnet a ressenti une autre crise moins dangereuse, mais plus tenace que la première. Il est maintenant hors de péril.

On doit à la justice de dire que M. le lieutenant-colonel Delpire, qui commande à Ham, a témoigné beaucoup d'intérêt à son noble captif. Cet officier a fait tout ce qui était en lui pour procurer à M. le comte Peyronnet de prompts et utiles secours.

— Voici encore une nouvelle *église*, rivale de celle de l'abbé Châtel. M. Roch, *docteur de la loi, apôtre de l'Évangile*, vient de publier un prospectus annonçant pour demain l'ouverture de l'*église constitutionnelle de France*, place de la Sorbonne, n° 2.

— On écrit de Madrid, 20 septembre, que le roi d'Espagne vit encore, mais que sa position continue à être extrêmement grave.

— Hier, à six heures du soir, la nouvelle de la mort du roi Ferdinand VII n'était point arrivée à l'ambassade d'Espagne.

— Le tribunal de police correctionnelle a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire de M. Audry de Puyraveau, député, dont on a rendu compte avant-hier. En voici le texte :

Le tribunal adjugeant le profit de défaut précédemment prononcé et statuant :

Attendu qu'ils résulte de l'instruction et des débats la preuve que François Audry de Puyraveau a distribué des billets et mis en loterie trois immeubles, à lui appartenant, savoir : le domaine de Blaméré, le domaine de Bloistableau et le domaine de Boissonnière ;

Attendu que l'article 410 du code pénal qui punit de peines correctionnelles ceux qui auront établi une loterie non autorisée, ne fait aucune distinction entre les loteries qui ont pour objet des meubles et celles qui ont pour objet des immeubles ;

Attendu que la confiscation des fonds ou effets prononcée par le § 3 du même article s'applique aux propriétés immobilières aussi bien qu'aux propriétés mobilières ;

Attendu, en effet, que le législateur, en prononçant la même peine, quant à l'amende et à l'emprisonnement, soit qu'il s'agisse de loteries mobilières, soit qu'il s'agisse de loteries immobilières, ne pouvait vouloir établir une distinction, quant à la confiscation qui n'en est que l'accessoire, qu'il résulte au contraire formellement de l'article précité, que la volonté du législateur a été que tout ce qui avait contribué et servi à l'établissement de la loterie fût confisqué ;

Attendu que l'importance des objets dont la loi ordonne la confiscation ne saurait être, en droit, d'aucune considération de la part des tribunaux pour s'abstenir de prononcer cette confiscation, dont la valeur d'ailleurs se trouve proportionnée au bénéfice illicite qu'on espérait se procurer ;

Attendu que l'abolition et la confiscation des biens prononcée par l'article 57 de la charte de 1830 ne s'étend point à ces confiscations particulières qui, pour la répression des délits et en vertu des lois spéciales, frappent sur les objets qui ont été la matière où l'instrument des délits ;

Le tribunal, faisant application au prévenu des dispositions de l'article 410 du code pénal et du décret du 5 septembre 1815, condamne François Audry de Puyraveau à 200 francs d'amende, à deux mois de prison ; ordonne la confiscation des immeubles mis en loterie, savoir : 1° du domaine de Blaméré ; 2° du domaine de Bloistableau ; 3° du domaine de la Boissonnière, sauf les droits des tiers ; ordonne l'impression du présent jugement au nombre de cent exemplaires.

En ce qui touche les conclusions du ministère public tendant à la saisie des sommes provenant du placement des billets ;

Attendu que la confiscation doit toujours avoir lieu en nature ;

Attendu que le montant des billets placés n'est pas suffisamment constaté, le tribunal dit qu'il n'y a lieu sur ce chef à ordonner la confiscation requise, condamne Audry de Puyraveau aux dépens.

— La première section de la cour d'assises avait à juger aujourd'hui les nommés Briquerville, Petet, Casimir Roussel, Anglement, Joseph Roussel et Palm, tous accusés d'attentat par suite des affaires des 5 et 6 juin. La seule charge portée contre les accusés était le fait de leur arrestation, sans armes, dans quelques-unes des maisons qui avoisinent le passage du Saumon. Il est à remarquer que les accusés avaient été arrêtés séparément et isolément, et que, perquisition faite dans les maisons où ils se trouvaient, on n'a rien découvert qui pût indiquer leur participation, qu'ils ont niée, aux combats qui se sont livrés dans le quartier Montmartre.

Sur la déclaration du jury, Briquerville, Anglement et Palm ont été acquittés ; Petet et les deux Roussel, qui ne sont point parens, ont été condamnés chacun à cinq ans de détention sans exposition, pour s'être rendus coupables de rébellion envers les agents de la force publique.

En entendant cet arrêt, les condamnés se sont levés et ont crié à plusieurs reprises : *Vive la république ! nous sommes républicains ! mort aux tyrans ! nous nous reverrons aux barricades !*

M. Delapalme, avocat-général, a requis la condamnation immédiate des accusés pour ce nouveau délit ; et la cour faisant droit à ce réquisitoire, a ajouté un mois d'emprisonnement aux cinq ans de détention dont elle venait de frapper Petet et les deux Roussel, qui se sont écriés de nouveau *vive la république !* Casimir Roussel s'en est allé en disant : Je n'étais pas républicain, je le suis à présent.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 1^{er} octobre.

S. M. a reçu en audience particulière M. Dubosch, directeur des Watingues de la Flandre orientale. On assure que le directeur a remis au Roi plusieurs notes relatives à l'oubli dans lequel on laisse les réclamations de ces grandes associations, et que S. M. les a accueillies avec bienveillance. (*Emancipation*).

— Des dépêches arrivées hier en cette ville par le courrier de Londres, ont été expédiées de suite par courrier extraordinaire, par M. le ministre des affaires étrangères, pour S. M. le Roi à Anvers.

— On lit dans la correspondance de Paris de l'*Emancipation* :

Le ministre hollandais à Londres ayant été appelé à la Conférence pour s'expliquer catégoriquement sur les intentions de la Hollande au

sujet des affaires hollando-belges n'a répondu que d'une manière évasive, quoiqu'en faisant sonner bien haut le désir du roi Guillaume de ne point troubler la paix de l'Europe (voyez n° d'hier).

— Deux courriers de cabinet, dont un autrichien et l'autre anglais, on passé hier par cette ville, venant tous deux de Vienne avec des dépêches pour Londres.

— Un transport de soldats malades, venant des hôpitaux d'Anvers, est arrivé à Bruxelles.

CHOLERA.

Bruxelles. — Du 29 septembre, à 9 heures du matin, au 30 à la même heure, 5 nouveaux cas, 1 décès.

Hal, 28. — La maladie a cessé d'exister dans cette ville, il ne sera plus envoyé de bulletin.

Louvain, 29. 1 cas nouveau, aucun décès.

Gand, 28. — Aucun cas nouveau, 4 décès.

Alost, 29. — Aucun cas nouveau, aucun décès, 2 guérisons.

Ninove, 29. — 2 cas nouveaux, 4 décès.

Ypres, 29. — Ni cas nouveau, ni décès.

Ath, 29. — 1 cas nouveau, aucun décès, 2 guérisons.

NAMUR, 2 octobre.

Dans le bulletin du choléra que publie le *Journal de la Belgique* de ce jour, on trouve ce qui suit :

Namur, 29. — Aucun cas nouveau, 1 décès. (L'état de la ville est satisfaisant ; jamais la mortalité n'a été moins considérable.)

— Un accident survenu au 44^e Bief du canal de Charleroi avait jusqu'à ce jour entravé la navigation. Cet accident est réparé. Plusieurs bateaux, venant de Charleroi et de Seneffe, entreront dans le bassin aujourd'hui.

— Les quatre escadrons de cuirassiers qui étaient arrivés de Tournai sont partis de Bruxelles pour Louvain.

— Le 22 de ce mois, un lougre français, nommé le *Saint-Pierre*, monté par six hommes, et chargé de 1742 litres de boissons distillées, estimées à 800 fl., fut attaqué en mer par une embarcation de la douane, sortie du port d'Ostende. Les fraudeurs opposèrent une vive résistance ; mais nos employés parvinrent, par leur courage, à s'emparer du canot, de l'équipage et du chargement. Cette saisie est la troisième depuis peu de temps à Ostende.

— Il est question à Ostende de l'établissement d'une bourse de commerce. (*Emancipation.*)

— M. Rebuffat, agent comptable de la deuxième division de l'armée française du Nord, qui se trouvait à Liège depuis deux mois pour sa santé, en est parti avant-hier en poste. Il avait été rappelé.

— On écrit de Gand : Le sieur Messiaen est parti pour Bruxelles, à l'effet d'obtenir du gouvernement d'être réintégré dans ses fonctions de commissaire de police.

— On écrit de Valenciennes, 29 septembre :

Le maréchal Gérard est arrivé au grand quartier général établi à St.-Vaast-la-Haut, faubourg de Valenciennes. Les généraux Haxo et Neigre, commandant en chef le génie et l'artillerie, y sont également rendus. Le général de Rigny, qui commande une brigade de cavalerie, est arrivé à Valenciennes avant-hier. Les lanciers de Nemours, formant brigade avec les hussards d'Orléans, sont cantonnés à St.-Amand et environs, et le reste à Marchiennes et environs ; le colonel Bro commande par *intérim* la brigade d'Orléans. Les quatre régiments de la division Achard (deuxième du Nord) sont cantonnés moitié autour de Valenciennes et Condé, moitié autour de Bavai et Maubeuge, de manière à pouvoir, en six heures de temps, entrer tous ensemble à Mons. La même disposition a été prise pour la division Sébastiani (première du Nord), cantonnée dans les environs de Lille, de telle sorte qu'elle entrerait à Tournai en même temps que la seconde occuperait Mons.

La division de dragons se rapproche de la frontière ; elle est suivie par la division de cuirassiers faisant partie de la réserve, et commandée par le général Gentil de Saint-Alphonse.

— On mande de Douai, 29 septembre :

Un détachement de la 6^e compagnie d'artillerie, venant de Lafère, arrivera à Douai le 30 de ce mois. Quatre batteries du 11^e d'artillerie venant de Vincennes, arriveront à Douai le 3 octobre.

— On écrit de Luxembourg :

Un arrêté récent du roi Guillaume, enjoint aux fonctionnaires de Luxembourg, à qui la crainte du choléra avait fait quitter la ville, d'y rentrer incontinent. Le même arrêté leur prescrit de ne plus en sortir sans être munis d'une permission spéciale.

Les garnisons de Thionville et de Longwy sont parties pour se joindre à l'armée du Nord.

— Les projets d'établissement du système nouveau de navigation par bateaux en fer à vapeur, retardés par des mesures adoptées pour en faciliter l'exécution, vont se réaliser. Le premier bateau est presque achevé : il doit être expédié d'Angleterre dès que le montant des souscriptions sera versé chez les banquiers.

— On écrit de La Haye, le 28 septembre :

Dans la note remise le 20 à la conférence (v. n° d'hier), le roi se plaint de ce que les négociations sur le pied du projet de traité du 30 juin 1832, aient été subitement interrompues, et, après avoir fait connaître sa résolution de ne faire aucune concession en dehors des termes de ce projet, il insiste pour une décision finale.

— On écrit de Bréda, le 28 septembre :

Aujourd'hui sont entrés dans cette ville les 2^e et 3^e compagnies du premier bataillon de la 4^e division des gardes bourgeoises sud-hollandaises, cantonnées jusqu'ici à Wayenberg. Les gardes bourgeoises d'Overysel ont quitté cette place pour aller se cantonner à Etten et Leur.

— On écrit de Gand ;

Avant-hier vers les 7 1/2 heures du soir, un soldat du 10^e régiment qui servait comme remplaçant, s'est coupé, avec son couteau, le pouce de la main gauche, dans le but sans doute de se faire exempter du service, et aussitôt qu'il eut exécuté son projet, il se mit à courir en criant à l'assassin ! Il fut conduit à l'hôpital où il fut pansé. Interrogé sur la cause de sa blessure, il déclara qu'il avait été attaqué par 4 hommes armés qui avaient voulu lui faire crier *vive le prince d'Orange!* et que sur son refus ils lui avaient porté un coup de sabre.

Cette déclaration parut suspecte, et la police, ayant fait hier matin des recherches très-minutieuses, découvrit sur un des poteaux placés le long du canal, à la Coupure, où le fait était arrivé, des traces de sang et à quelque distance de là dans le talus un couteau ensanglanté. Deux des camarades de ce soldat ayant été interrogés, ont reconnu le couteau. On continue les informations sur cette affaire.

GRANDE NOUVELLE DE BOURSE A ANVERS.

Un événement assez singulier s'est passé ce midi à notre Bourse : après que la garde-civique sédentaire et les blessés d'octobre eurent vidé cette place pour aller à la rencontre de LL. MM., les habitués qui s'y rassemblent chaque jour pour leurs affaires, y sont arrivés. Tout-à-coup un effroyable brouhaha s'est fait entendre : tout le monde croyait voir un blessé, un garde-civique ou quelque patriote aux prises avec un orangiste. Chose extraordinaire, c'étaient, nous assure-t-on, deux fameux anti-nationaux qui se prenaient aux cheveux et se distribuaient force coups de poing. On fut obligé, pour terminer le scandale, de mettre nos champions à la porte. (Phare).

— On observe en ce moment à l'hôpital *della Vita*, de Bologne, un phénomène de magnétisme animal fort extraordinaire.

Il se trouve dans cet hôpital un malade, qui de trois jours en trois jours, est attaqué, à onze heures précises du matin, d'une convulsion tellement forte, qu'il perd entièrement la faculté de percevoir des sensations; la vue, l'ouïe, l'odorat, disparaissent complètement; les organes des sens ne font plus aucune fonction : les deux mains se ferment si étroitement qu'il est impossible de les ouvrir; en employant la force, on briserait infailliblement les doigts. Cependant le docteur Ciri, fils du peintre, qui lui donne des soins, a découvert, après de longues et attentives observations, que l'épigastre, à la distance de deux doigts au-dessus de l'ombilic, recevait pendant la crise convulsive toutes les perceptions des sens, au point de les remplacer.

Si l'on parle au malade, en touchant du doigt l'épigastre, il répond, et si même on le lui commande, il ouvre les mains de lui-même.

Si l'on place sur l'épigastre un corps, le malade en décrit la forme, l'odeur, la qualité, la couleur. Pendant le contact du doigt, la convulsion va en diminuant et semble disparaître; mais si l'on place le doigt sur le cœur, la convulsion se reproduit avec intensité et dure aussi longtemps que le doigt conserve cette position. Si l'on joue de la flûte en touchant l'épigastre, le malade entend la musique, et lorsque, sans interrompre le jeu de l'instrument, le doigt quitte un instant l'épigastre pour se porter vers le cœur, et revient immédiatement à l'épigastre, le malade demande pourquoi on cesse de jouer par intervalles.

Ces expériences ont été faites dans les premiers jours de septembre, en présence des professeurs et des étudiants.

LE CANAL DE CHARLEROY.

L'ouverture du canal de Charleroy est un fait trop important, un événement trop avantageux à l'industrie belge, pour que nous n'y arrêtions pas un instant l'attention de nos lecteurs. Si la presse périodique censure librement les actes du ministère, lorsqu'ils lui paraissent contraires aux principes constitutionnels ou aux vrais intérêts du pays, il est juste aussi qu'elle lui paie un tribut d'éloges et de reconnaissance, lorsqu'il donne des preuves évidentes de son zèle pour l'accroissement de notre prospérité commerciale.

Le canal de Charleroy, qui opère la jonction si long-temps désirée de nos deux grands fleuves, l'Escaut et la Meuse, est une des plus belles entreprises qui se soient exécutées depuis long-temps en Belgique. En facilitant le transport à l'intérieur de nos produits indigènes et celui des marchandises que les navires de toutes les nations viennent déposer au port d'Anvers, il va donner la vie et le mouvement à une foule d'établissements industriels, en même temps qu'il ravivera le commerce de la capitale et sera pour de nombreuses populations une source toujours féconde de travaux lucratifs.

Nous avons rapporté les détails de la solennité qui a eu lieu à l'occasion de l'arrivée des premiers bateaux. Nous nous associons sincèrement à tous les vœux qui ont été formés pour la prospérité du pays. Nous joignons nos bénédictions à celles qui ont couvert le nom de Léopold. C'est au cri de *Vive le Roi* que le peuple accueillera toujours les bienfaits d'un gouvernement qui doit, si les événements le secondent, réparer tous ses maux et ouvrir à la Belgique une nouvelle ère de bonheur. Honneur aussi aux ministres qui ont attaché leur nom à l'achèvement de cette œuvre utile ! Puissent-ils, non-seulement ne jamais souscrire à des stipulations capables de paralyser nos ressources commerciales, mais encore s'appliquer activement à développer les nombreux éléments de prospérité que présente notre situation topographique ! Il y a encore des canaux à terminer, des routes importantes à ouvrir, des travaux utiles et même nécessaires à entreprendre. Ils n'oublieront pas sans doute que, dans la position élevée où ils se trouvent, c'est pour eux un devoir de conscience et d'honneur de contribuer, par tous les moyens possibles, à augmenter le bien-être matériel du peuple, et à lui faire aimer l'indépendance qu'il a conquise.

VARIÉTÉS.

REVUE.

Qu'en pensez-vous ? N'avons-nous pas eu une semaine bien remplie, une semaine de nouvelles, une semaine d'événements, une semaine de promesses, une semaine de menaces, une semaine de solennités, une semaine enfin..... une grande semaine, une semaine, comme on en voit peu depuis deux ans, une semaine qui vaut un siècle, à elle seule ? Faisons une marque dans l'almanach, du 23 au 30 septembre 1852 ; car, je vous le dis, c'est une semaine rare que celle qui vient de s'écouler ; dans vingt ans on en parlera encore. Que n'ai-je la façon de l'*Industrie*, la perspicacité du *Lynx*, l'imagination du *Messager de Gand* pour vous raconter, comme il convient, les merveilles de cette bienheureuse semaine ! N'importe. Dussé-je être écrasé par le sujet, je suis résolu de l'entamer.

Décidément la guerre est déclarée à la Hollande par la France et l'Angleterre ; cette fois, il paraît que la chose est sérieuse. Les journaux français disent que Guillaume grelotte de peur dans ses marais. Je ne suis point incrédule, et pour ma part je ne doute nullement de la bonne volonté de nos hauts alliés. Cependant il y a de par le monde des hommes à la tête dure qui disent que tout ce fracas n'est qu'une ruse de la part de la France, pour forcer l'obstiné Guillaume à joindre les pouces, et qui, lorsqu'on leur parle de préparatifs de guerre, chantent entre leurs dents : *autant en emporte le vent*. En vain leur dis-je que M. Ducrets de Villeneuve est parti pour Cherbourg; que le *Moniteur français* donne tout au long le nom des vaisseaux qui doivent faire partie de l'expédition; que le maréchal Gérard est à Valenciennes; que le duc de Nemours est sur la route de Lille; et mille autres choses qui me paraissent à moi, bon israélite, des preuves convaincantes de l'imminence de la guerre; ils chantent toujours : *autant en emporte le vent*, et lorsque je leur annonce que bientôt Guillaume sera bloqué dans ses états marécageux, comme un poisson dans une nasse ou comme une souris dans la souricière, ils me répondent avec un froid désespérant : *Qui vivra verra*. — O M. Sébastiani ! ô M. Sout ! ô M. Grey ! ô vous tous, qui tenez le manche de la poile, faites donc, je vous prie, que la Belgique, qui s'est jusqu'ici montrée si docile aux ordres de vos seigneureries, ne soit pas encore cette fois le jouet d'une mystification.

A propos de blocus, je vous dirai deux mots du déblocus de Maestricht. Cette ville était bloquée; vous ne vous en doutiez guère peut-être, ni moi non plus. Cependant il paraît que le fait est certain. Or, il advint qu'une belle nuit, au clair de la lune, temps d'inspiration et de poésie, comme vous le savez, pour peu que vous soyez romantique, le général belge s'apitoya sur le sort des malheureux Maestrichtois. Là-dessus, il fit un somme et le lendemain, à son réveil, il donna l'ordre de déguerpir au plus vite et d'abandonner la rive droite de la Meuse. Vous pensez sans doute qu'en levant le camp, les Belges eurent soin d'emporter leurs tentes et de ne rien laisser à l'ennemi de ce qui pouvait lui être utile. Vous raisonnez comme on faisait autrefois, même comme raisonnent encore beaucoup d'officiers et d'hommes de bon sens. Tel était l'usage au temps jadis; mais on a changé tout cela depuis peu; car à moins d'accuser les généraux belges d'imprudence et d'inhabileté, ce dont Dieu me garde, je dois croire qu'ils ont suivi les règles de la stratégie moderne, en abandonnant aux Hollandais les barraques et les ouvrages en bois qu'ils avaient construits. Qu'est-il arrivé de là ? Rien ou presque rien, si ce n'est que les boulangers de Maestricht, qui n'avaient plus de quoi faire cuire le pain, sont approvisionnés de bois pour long-temps, et encore que si, comme je le crois, nos troupes doivent bientôt reprendre leur position de blocus, il faudra dépenser quelques mille florins pour les loger. Mais que voulez-vous ? avant tous les principes. Il est dit sans doute quelque part dans un ouvrage stratégique, à l'usage des généraux belges, que « toutes les fois qu'une armée se retire de « devant une place de guerre, elle doit laisser ses cantonnements in- « tact. » Il faut bien obéir à cette théorie, comme un chef de cuisine obéit au *servez chaud* du Cuisinier royal.

Que vous dirai-je de la distribution des drapeaux d'honneur ? Assurément de toutes les idées heureuses que le ministère a enfantées pendant ce mois, il n'en est aucune dont je lui sache plus de gré que de celle-ci. Oui, certes, je le soutiendrai à la barbe du plus fougueux orangiste, c'est une belle conception que celle de récompenser le courage des citoyens qui se sont distingués par leur patriotisme et qui ont versé leur sang en combattant pour la liberté du pays. Aussi suis-je bien loin de vouloir critiquer en elle-même la solennité du 27. Seulement je me permettrai de soumettre, après coup, une observation, que je crois fort judicieuse, au ministre qui a désigné les villes dignes de participer à la récompense nationale. Je lui pardonnerai difficilement d'avoir oublié Londres ; Londres, résidence de la Conférence et des sublimes plénipotentiaires qui ont si bien travaillé pour le maintien de notre indépendance ; Londres, la ville aux Reconnaissances, la cité des protocoles ; Londres où siège le sénat de l'Europe. Quelle ingratitude !

Qu'on se plaigne après cela que la conclusion de nos affaires se fasse si long-temps attendre, quand nos ministres s'occupent si peu de M. de Talleyrand et de M. Matuchewitz. Je fais la motion qu'un drapeau d'honneur soit confié à M. van de Weyer pour être porté à ses illustres collègues du *Foreign-Office*, sous la condition à lui imposée qu'il n'égara pas ce drapeau, comme il égara naguère certaine note dont nous n'avons pas encore perdu le souvenir. Si M. Goblet n'était pas ministre, peut-être lui donnerions-nous la préférence, même sur M. van de Weyer; mais il faut bien un remplaçant à M. de Meulenaere, et qui peut mieux lui succéder que M. Goblet ? Donc à M. van de Weyer la mission honorable de faire hommage de notre don patriotique à la Conférence.

Le canal de Charleroy est ouvert. Il était temps en vérité ; car nous

commencions tous à désespérer d'y voir jamais flotter un bateau. Mais enfin, comme disent les Italiens, *è meglio tardi che mai*. Les écluses fonctionnent à merveille: on a parfaitement bien diné le jour de l'inauguration du susdit canal. Vive l'industrie et ceux qui travaillent à la prospérité du pays! C'est mon toast.

Autre chose.—Le roi d'Espagne était mort, il y a deux jours. Le télégraphe de Bayonne avait transmis à Paris les détails de ses derniers moments. Pauvre Ferdinand! Il avait si bien parlé, avant de rendre le dernier soupir! C'est vraiment pitié que de voir partir pour l'autre monde un aussi bon prince. Là-dessus, le *Journal des Débats* se lamentait, le *National* faisait de longs articles sur les suites de ce grave événement, Mina relevait sa moustache, les réfugiés espagnols dérouillaient leurs mousquets pour aller faire le coup de feu avec les apostoliques de don Carlos, et déjà le ministère français avait arrêté un plan, pour soutenir la légitimité de la fille de Ferdinand, comme il a soutenu celle de dona Maria. Louis-Philippe aime tant la légitimité! On dit qu'il pense à remettre sur le trône d'Alger le *légitime* Hussein-Pacha; comment pourrait-il ne pas rompre une lance pour une jeune princesse de sa famille qui de son royal berceau implore par des cris touchans le secours de son bel-oncle?.. Et nous, journalistes belges, qui recevons les nouvelles par l'entremise du *Temps* et de la *Gazette de France*, nous n'avons pas manqué de prendre au vol celle de la mort du roi d'Espagne. Nous avons discuté sérieusement, à notre ordinaire, l'influence qu'elle devait exercer sur nos affaires, et finalement, nous avons dit en chœur, avec un accord parfait, que cet événement hâterait la solution de la crise dans laquelle nous sommes engagés, parce qu'il forcerait les souverains de l'Europe d'en finir avec Guillaume, pour ne pas avoir à la fois tant de procès sur les bras.

Bien dit, en vérité! Mais ne voilà-t-il pas que *feu* le roi Ferdinand s'avise de n'être pas mort, et qu'il appelle de la sentence que le télégraphe a portée contre lui. A-t-on jamais entendu parler d'une décevante pareille à la nôtre? La mystification est par trop forte; il est évident qu'un roi qui ose vivre encore, lorsque déjà tous les journaux ont annoncé sa mort, est un rétrograde un ennemi des lumières, un homme coupable du crime de *lèze-gazette*. Je suis sûr que les savans écrivains qui ont fait de si beaux articles sur son compte lui garderont rancune du mauvais tour qu'il vient de leur jouer et qu'ils prêcheront une croisade contre lui. Pour moi, qui n'ai à regretter que quelques lignes sur la goutte remontée de Ferdinand, je me garderai bien de lui en vouloir de sa résurrection. Ne ressuscitez pas qui veut, témoin certains personnages qui depuis quelque temps sont tellement morts dans l'opinion publique, que rien ne pourra les faire revivre.

Au surplus, comme il est fort possible que le télégraphe démente demain son démenti d'aujourd'hui, je conseille aux journalistes de ne pas se hâter de faire leur rétractation. Un roi de plus ou de moins, c'est bien quelque chose sans doute; mais, comme dit Malherbe,

« La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles. »

et la *Gazette de France* nous apprend aujourd'hui même que, si Ferdinand n'est pas mort, il ne vaut guères mieux. Quoi qu'il en soit, puisse la Belgique se bien porter! C'est un souhait inoffensif que ne hâtera pas d'un instant le trépas du roi d'Espagne.

(*Courrier de la Meuse.*)

COMMERCE.

PRIX DES HUILES A LILLE, 29 septembre.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.	
Colza	22 00	22 00	80 00	00 00	10 00	10 50
OEillette	25 00	23 00	101 50	00 00	8 00	8 50
Id. bon goût	» »	» »	103 50	00 00	00 00	00 00
Lin	18 00	20 00	86 50	00 00	15 00	17 00
Caméline	19 00	20 00	86 00	00 00	9 75	10 00
Chanvre	12 00	13 00	89 00	00 »	9 00	9 50
Huile épurée pour quinquets			86 00	00 00		
Idem » » réverbères			84 00	00 00		

(Dimanche 30, pas de bourse à Anvers.)

PARIS, 29 septembre.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 95 fr. 80 c. — 4 1/2 p. cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 4 p. cent, 00 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 68 00. — Act. de la banque, 1660 00. — Certific. Falconnet, 81 00. — Cortès d'Espagne, 12 1/2. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 77 1/4. — Rente perpétuelle d'Espagne, 55 1/2. — Emprunt d'Haïti, 200 00. — Emprunt belge, 77 3/4. — Emprunt romain, 80 1/2.

AMSTERDAM, 28 septembre.

Dettes actives 42 1/8. Billets de change 16 7/8 Synd. d'amortissement 71. Rente perp. d'Amsterdam 49. Métalliques 84 1/2.

LONDRES, 29 septembre.

Consolidés, 83 7/8.

VIENNE, 21 septembre.

Métalliques. 87 3/4 — Act. de la banque 1144

ANNONCES

1918. *Taillis saules et bois blancs à vendre.*

Mardi, 9 octobre 1832, à midi, chez Maréchal, cabaretier à Warisoulx, l'on vendra moyennant caution connue de maître Gislain fils, notaire à Namur, 1° quantité de portions de taillis du bois Corria dépendant de la terre d'Astin, commune de Warisoulx, 2° les saules de la prairie dit Grand-Pachd et 3° les bois blancs longeant la campagne vis-à-vis du jardin du fermier du château d'Astin.

1919. *Bois nommé Desneux situé commune de Bonnines, à vendre sur rente ou à louer.*

Lundi, 8 octobre 1832, à onze heures, à l'endroit dit la Morette à Bonnines, MM. Auguste Naniot et Pumans, feront vendre à rente ou à louer au gré des amateurs, par le ministère de maître Gislain fils, notaire à Namur, le fond du bois nommé Desneux, situé commune de Bonnines; divisé en vingt trois lots.

Le même jour, à 10 heures, l'on vendra le taillis dudit bois.

1917. 8,000 francs à placer sur billet à promesse d'hypothèque, et d'autres capitaux sur hypothèque.

S'adresser à A. J. Lallement, agent d'affaires à Namur.

1916. Il vient d'arriver chez LEBON, un assortiment de rubans pour chapeaux de dames, en gros de Naples, satin, et gaze, grande largeur, à 35 cents l'aune.

1915. *Belle maison située rue des Fossés-Fleuris, n° 400, à Namur, à vendre de la main à la main.*

Cette belle maison faisant le coin de la rue du Four, occupée par Oger, cordonnier, joint d'un côté à Louis Cravatte et d'un autre à Fourrier. S'adresser à M. Delvigne, notaire à Namur, rue de Bruxelles, numéro 106, pour connaître les conditions de cette vente.

3° Bois plantés très-bien fournis et pour ainsi dire tous en coupe.

Cette propriété forme un seul bloc et contient environ 247 1/2 bonniers; si l'acquéreur le désire, il pourra réunir à cette terre, de très-beaux bois jusqu'à concurrence de 250 bonniers.

S'adresser au notaire susdit, pour connaître les conditions qui dré-senteront de grandes facilités pour le paiement.



1877. A louer, pour entrer en jouissance le 1^{er} mai 1833, la ferme du château de Pondrôme, canton de Bauraing, contenant environ 120 bonniers de terres labourables et 36 de prairies.

S'adresser, pour connaître les conditions, au château d'Humain, près de Marche-en-Famenne.

1883. *A louer, pour le 1^{er} mai prochain,*

La ferme de Linsmiaux, située à Naninne, commune de Dave, canton de Namur (sud), consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation, et en 85 bonniers de terres arables.

S'adresser, pour les conditions, à Monsieur de Pierpont de Naninne, ou à M^e Logé, notaire à Namur, rue des Brasseurs, n° 537.

1849. *A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,*

La ferme dite *du Try*, avec 100 bonniers de terres et prairies y compris 14 bonniers de bois, située à Franc-Waret.

L'acquéreur aura toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.

1876. Plusieurs capitaux importants et autres, à placer sur bonne hypothèque, ou billets.

S'adresser à D. Chantraine, agent d'affaires et de compagnie d'assurances, à son domicile, rue du Chenil, N° 141, à Namur.

1848. *A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,*

Le domaine de *Maison-Celle* près de Walcourt, composé d'une ferme avec 120 bonniers de terres et prairies et neuf bonniers de bois.

On accordera de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser au notaire Delvigne, pour connaître les conditions et prix de cette vente.

1899. *VENTE PAR ACTIONS,*

Des terres seigneuriales ROGURNO et NITRNIOW, avec six villages y appartenant, pour lesquelles on offre au gagnant une action de 30,000 ducats impériaux en or effectif, valeur on francs 342,857 10 centimes;

Dont la vente par tirage au sort, est irrévocablement et sans aucune remise quelconque, fixée au 27 novembre prochain et se fait sous la direction impériale.

Le prix d'une action est de 10 flor. et sur 10 actions prises ensemble, la 11^{me} sera délivrée *gratis*.

L'on obtiendra en cette vente 43,000 ducats en or de juste poids et en outre des primes pour 200,000 florins.

Des actions et prospectus de cette vente se délivrent chez MM. Léopold Deutz, et comp^e, à Mayence-sur-le-Rhin et chez leurs correspondans,

P. S. Chaque actionnaire recevra en son temps la liste officielle des actions sorties.

1878. A vendre, à des conditions très-avantageuses, trois fermes situées à la Henorie, commune d'Andrimont, district de Verviers.

Ces propriétés sont d'origine patrimoniale, libres de charge, et contiguës.

S'adresser, pour le détail, les conditions et le prix, à M^e Albert Logé, notaire à Dinant, ou à M^e Henri Logé, notaire à Namur, rue des Brasseurs, N° 537.

On peut s'adresser aux mêmes notaires pour plusieurs capitaux à placer à intérêt, et entre autres un capital de 25,000 florins.

NAMUR, IMPRIMERIE DE H. LOUVET, MARCHÉ AUX HERBES.